

PROJET DE RÈGLEMENTS : PERMIS & CERTIFICATS 663-1-26

Ce qui change, pourquoi, impacts
publics et entrée en vigueur





CONTEXTE ET RAISONS DU CHANGEMENT

CONTEXTE

Le Règlement de permis et certificats 663-24 a été adopté en concordance avec le premier Projet de règlement de zonage 661-24 l'an dernier causant ainsi des incompatibilités avec le Règlement de zonage 661-25 adopté en version finale. Suite à l'application sur une période de 1 an, des modifications administratives s'avèrent nécessaires.

RAISONS DU CHANGEMENT

Harmoniser et simplifier le cadre légal, améliorer l'efficacité administrative et renforcer la protection de l'environnement.



SIMPLIFICATIONS POUR LES CITOYENS

PROCÉDURES SIMPLIFIÉES

Des étapes réduites et des démarches clarifiées limitent la charge administrative.

- Déclaration de travaux pour toute remise de 25 m² et moins sauf si la remise aura une fondation ou sera située en zone de contraintes, anthropique ou naturel. Donc demande gratuite et simplifiée.
- Révision du type d'autorisation nécessaire pour certains travaux. Exemple : Retrait de la nécessité d'un certificat d'autorisation pour la rénovation d'une construction accessoire tel que galerie, terrasse/perron, aux mêmes emplacements et les mêmes dimensions.

DÉLAIS COMPRÉHENSIBLE

Les délais d'analyses passent en jour calendrier (80) plutôt qu'ouvrable (60) permettant ainsi de mieux comprendre les délais. Essentiellement le même nombre de temps, mais plus lisible et compréhensif.



RESSERREMENT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

Exigences renforcées

- Ajout d'une validité maximal de 5 ans, pour un relevé ou une étude écologique.
- Concordance au niveau des exigences en lien avec le résout d'égout (Bassin Lafortune) et compteur d'eau.
- Clarification du contenu de la caractérisation biologique pour les demandes d'opération cadastrale entraînant la création de 4 lots et plus.

CORRECTIONS ADMINISTRATIVES

Harmonisation des textes et règles

Des ajustements ont été effectués pour corriger des incohérences dans les textes antérieurs. L'objectif est d'assurer une application plus homogène et sécurisée. Ces corrections facilitent le travail des inspecteurs et la compréhension par les citoyens et professionnelles.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a procédé à la révision des corrections administratives et ont émis une recommandation au conseil. Celles-ci sont ciblées pour assurer une application en cohérence avec l'ensemble des règlements d'urbanisme de Cantley.

La révision de l'ensemble du règlement sera effectuée en concordance avec la révision du règlement de zonage à venir.



CALENDRIER DES CHANGEMENTS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur selon un calendrier précis, permettant aux parties prenantes de se préparer aux modifications. Le calendrier est le suivant :

Adoption et avis de motion du projet de règlement : 14 avril 2026

Avis public de consultation : 16 avril 2026

Consultation publique : 6 mai 2026

Adoption du règlement : 12 mai 2026

Entrée en vigueur du règlement : dès la réception du certificat de conformité de la part de la MRC-des-Collines

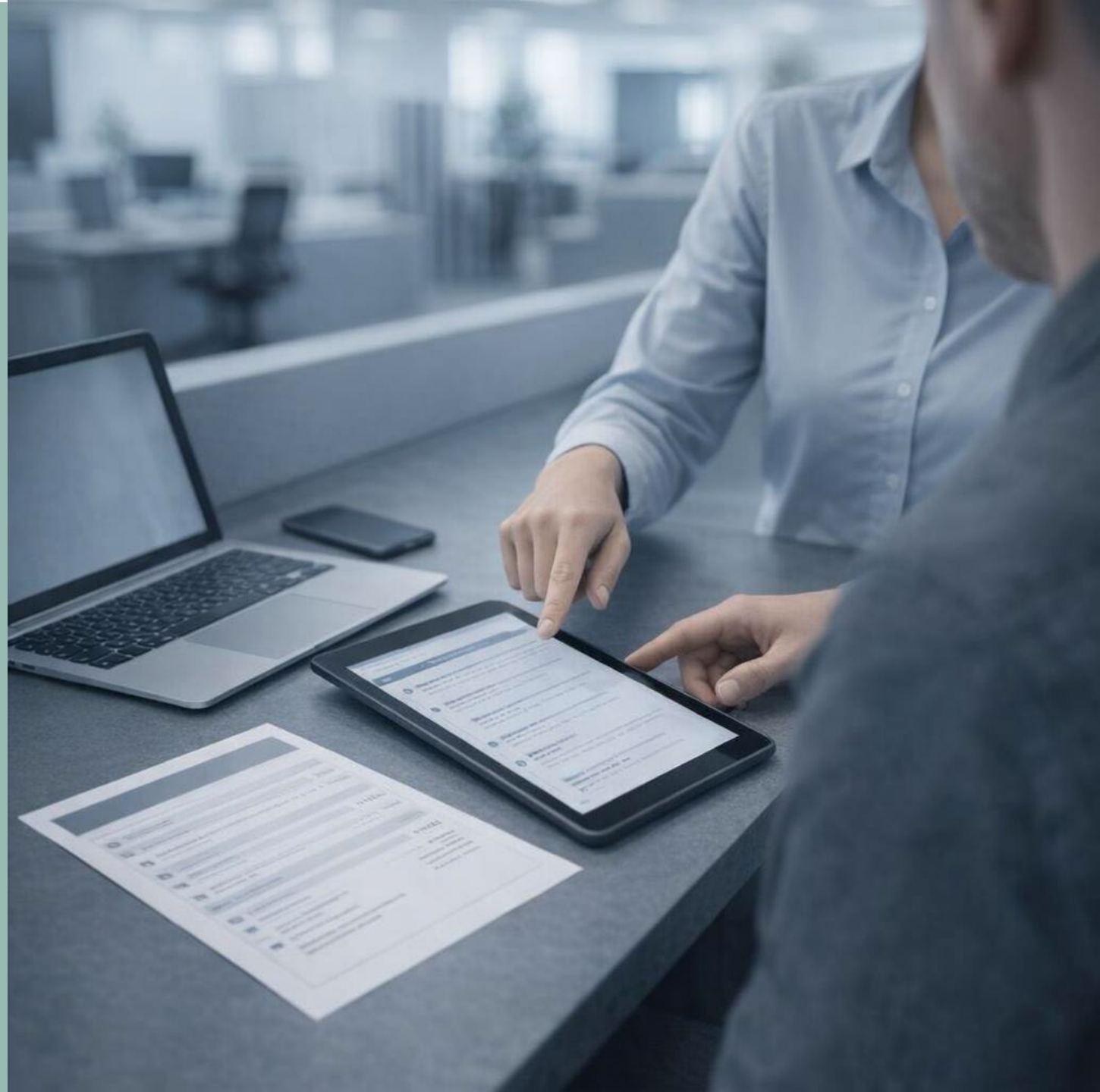
L'effet de gel sera entre le 14 avril jusqu'à la date d'entrée en vigueur.

INFORMATION ET CONTACTS UTILES

Pour toutes questions, veuillez envoyer un courriel au ***consultation@cantley.ca***

Sites officiels

Consultez la page web de la municipalité.

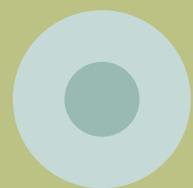


CONCLUSION



SIMPLIFICATION

Des démarches allégées pour réduire la charge administrative.



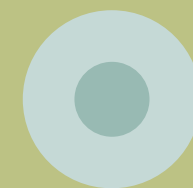
ENVIRONNEMENT

Des exigences renforcées pour répondre aux enjeux actuels.



CLARTÉ

Un cadre plus clair pour mieux comprendre le Règlement de permis et certificats.



EFFICACITÉ

Des processus plus cohérents, au service de tous les citoyens.